



Communiqué de presse

Décision de la cour administrative d'appel repoussée sous huitaine

Selon l'arrêt du 25 septembre 2012

Le 24 mai 2012, suite à un recours, le tribunal administratif a prononcé l'annulation des opérations électorales du 23 mars dernier qui avaient conduit Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'université. Dans les jours suivants, le Recteur de l'Académie, chancelier des universités avait nommé Patrice Brun administrateur provisoire afin que puisse être assurée la continuité du fonctionnement de l'institution.

Suite à l'annulation de son élection, Jean-Paul Jourdan avait fait appel de la décision du tribunal administratif, assorti d'une demande de sursis à exécution.

La cour administrative d'appel, siégeant en ce jour mardi 25 septembre, a décidé de mettre son jugement en délibéré sous huitaine.

De ce nouveau délai découle le fait que le mandat de l'administrateur provisoire est prolongé.

Contact presse : Service communication • isabelle.froustey@u-bordeaux3.fr • 05 57 12 15 98